

OMNICONFORT sa

De: Van Stappen Florence [vanstappen@cra.wallonie.be]
Envoyé: mercredi 28 novembre 2007 12:23
À: Undisclosed-Recipient:;
Objet: Nouveau régime de primes pour le chauffage à la biomasse

Madame, Monsieur,

Par ce message, ValBiom souhaite relayer une communication de la Région wallonne qui stipule le statut du nouveau régime de primes aux appareils de chauffage à la biomasse pour la période 2008-2009.

Le nouvel arrêté ministériel, qui se trouve actuellement au conseil d'Etat, établit le programme d'action suivant.

Seules les primes pour les chaudières biomasse à alimentation automatique feront partie du nouveau programme d'action pour 2008-2009 (actuellement, prime n°9).

Les primes pour les chaudières biomasse à chargement manuel (prime n°15), chaudières-poêles (primes n° 16), poêles à granulés de bois ou céréales (primes n°17) et poêles et inserts à bois (prime n°18) seront donc supprimées à partir du 1er janvier 2008 (date de la facture faisant foi).

Ceci signifie que, concernant les primes supprimées, seules les factures datées de 2007 pourront donc encore prétendre à une prime.

N'hésitez pas à diffuser ce message le plus largement possible.

En espérant que ces informations pourront vous être utiles, nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Sincères salutations,

Florence VAN STAPPEN
Attaché scientifique
Project manager

Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux -
Walloon Agricultural Research Centre
Département Génie rural - Agricultural Engineering Department

146 chaussée de Namur
5030 Gembloux
Belgique - Belgium

Tél.: +32 (0) 81 627 185
Fax: +32 (0) 81 615 847
E-mail: vanstappen@cra.wallonie.be
<http://www.cra.wallonie.be>

DISCLAIMER

Email transmission cannot be guaranteed to be secure or error free.

The Walloon Agricultural Research Centre accepts no responsibility or liability whatsoever with regard to the content of this message.

Official correspondence is confirmed by post with the signature of an authorised agent from the department.
